



FORMULAIRE DE PRÉPARATION AU MARIAGE

Maison Paroissiale – 66 rue du pont - LUGNY - 71260

Date de la demande :

remplie par :

DEMANDE PRÉSENTÉE EN VUE DU MARIAGE

Dans l'église :	À :
Date prévue :	Heure :
Célébré par :	Eucharistie (messe ou bénédiction):
Mariage civil prévu le :	A la mairie de :

LA FIANCÉE

NOM :	Prénoms :
Profession :	
Née à :	Le :
Fille de :	
Et de :	
Adresse actuelle :	
Téléphone :	E-mail :
Etes-vous baptisée ? :	Paroisse :
Commune :	Autre religion :
Etes-vous confirmée ?	
Avez-vous fait votre première communion ? :	
Avez-vous été mariée précédemment, à la mairie ? :	A l'Eglise ? :
Situation particulière : (Veuf...etc)	
Témoin Nom :	Prénom :

AUTRES

Enfants (nombre, âge) :

Renseignements divers :

LE FIANCÉ	
NOM :	Prénoms :
Profession :	
Né à :	Le :
Fils de :	
Et de :	
Adresse actuelle :	
Téléphone :	E-mail :
Etes-vous baptisée ? :	Paroisse :
Commune :	Autre religion :
Etes-vous confirmée ?	
Avez-vous fait votre première communion ?	
Avez-vous été mariée précédemment, à la mairie ? :à l'église ?	
Situation particulière : (Veuf, etc...)	
Témoin Nom :	Prénom :

AUTRES
Enfants (nombre, âge) :
Renseignements divers :

Le mariage est un engagement devant Dieu et un sacrement qui nécessite la foi.

L'église prend très au sérieux le projet de bonheur des couples.

Vous accompagner vers le mariage est son devoir. C'est pourquoi, des couples chrétiens, des prêtres vous accompagneront pour vous préparer à vivre votre mariage et vous apporter les outils nécessaires pour fonder un foyer rayonnant.

- On compte en moyenne **3 réunions** au cours d'une préparation classique au mariage.
- Durant ces entretiens privilégiés où le prêtre et vous serez présents, vous pourrez discuter du sens du mariage dans la religion catholique.
- Ces différentes rencontres avec le prêtre vous guideront aussi dans la rédaction de votre **déclaration d'intention**.
- Le mariage religieux est un **sacrement**. S'unir devant Dieu, c'est lui demander sa bénédiction et sa protection, mais aussi s'engager à vivre sa vie de couple selon **les valeurs de sa religion** et à élever ses enfants dans la foi chrétienne.

En vous s'inscrivant, vous vous engagez à assister à toutes les rencontres de préparation au mariage. Pour tout renseignement, le père **Michel TRAN** pourra vous accueillir et vous guider dans votre démarche. Contact : **06.42.06.91.86** - ndcoteaux.maconnais@free.fr

Merci de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété. Il sera signé lors de la première rencontre avec le prêtre.

J'ai bien lu les conditions de mon inscription

Fiancée

Fiancé

Nom :

Nom :

Signature :

Signature :

Date :

LISTE DES DOCUMENTS A NOUS REMETTRE :

Ce dossier doit contenir obligatoirement :

- L'extrait de naissance des deux fiancés de moins de 3 mois (et non la copie d'un document tel que le livret de famille des parents).
- L'extrait de baptême du ou des fiancé(s) baptisé(s), demandé soit à la (ou les) paroisse(s) où ils ont été baptisés, soit aux archives de l'Evêché, avec tous les renseignements nécessaires (en particulier, date et lieu précis).
Pas de photocopie du livret de famille catholique. Le but est de vérifier l'état libre des fiancés
- Les déclarations d'intention (sortes de projet de vie individuel), une par fiancé (préférable à une déclaration commune), sur papier libre ou avec une formule prévue à cet effet que l'on peut demander de recopier. Elle doit mentionner explicitement les quatre piliers : ***la liberté de l'engagement, son caractère définitif (indissolubilité), la fidélité ("il n'y a que toi"), et l'ouverture à la vie (fécondité).***
La déclaration d'intention doit aussi envisager l'avenir religieux du couple et l'éducation chrétienne des enfants.
- Chaque déclaration est signée et datée par son auteur, et contresignée par le prêtre ou le diacre responsable de la préparation. Ce dernier aura pris soin de les relire avec les intéressés pour s'assurer de leur accord sur les quatre piliers constitutifs du sacrement de mariage. Il s'assurera aussi de leur engagement sur le baptême et l'éducation chrétienne des enfants.
- Un certificat de mariage civil (à faire parvenir dès la célébration de celui-ci ou à fournir au moment de la célébration religieuse si le mariage civil vient juste d'être célébré en mairie).

Ce dossier peut contenir selon les cas :

- Une autorisation de célébrer hors de la paroisse des futurs, à demander par les fiancés au prêtre responsable de la paroisse de l'un ou l'autre fiancé (sur papier libre avec tampon de la paroisse).
- Une demande de dispense adressée à l'ordinaire du lieu (évêque) pour certains cas particuliers (ex. minorité, consanguinité, parenté légale...).
- 3 Préparations au mariage entre catholiques, interconfessionnels, ou interreligieux.
- L'acte de décès du précédent conjoint dans le cas où l'un des deux fiancés est veuf
- Un certificat d'état libre lorsque l'un des deux fiancés a déjà été marié civilement avec une tierce personne, ce qui nécessite une enquête de non mariage religieux.
- Une déclaration de nullité de mariage si l'un des deux fiancés a déjà été marié religieusement et que le mariage a été reconnu en nullité.